

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
20 septembre 2018 - Gimel

73 communes membres, 37 présentes, 36 excusées/absentes, équivalent à 143 suffrages sur 267, la majorité absolue est à 72 suffrages. (62 personnes présentes)

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Coppet, Daillens, Dully, Eclépens, Féchy, Founex, Gimel, Gingins, Grens, Jouxens-Mézery, La Sarraz, Lavigny, Le Vaud, Mauraz, Mies, Moiry, Montricher, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthaz, Rolle, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Vich et Villars-Sainte-Croix,.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Allaman, Aubonne, Begnins, Bremblens, Bursinel, Clarmont, Commugny, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Denens, Echandens, Etoy, Eysins, Genolier, Gilly, Givrins, Henniez, La Rippe, Le Chenit, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Missy, Montagny-près-Yverdon, Perroy, Prangins, Saint-Cergue, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens.

Points forts de l'assemblée générale

- *Présentation de M. F. Grognez, Président de la Cour des comptes*
M. le Président explique le fonctionnement de la Cour des comptes et les moyens qu'elle possède pour faire exécuter ses recommandations.
- *RIE III : point de situation*
Mme Byrne Garelli fait le point sur les négociations avec le Canton au sujet de la RIE III. Plusieurs intervenants sont inquiets de voir la capacité d'autofinancement des communes diminuer.
- *Modèle AdCV de nouvelle péréquation*
Mme C. Tinguely explique à l'assemblée les points essentiels du modèle qui a été élaboré par le groupe de travail AdCV. Cette nouvelle péréquation serait sans plafond, seuil ou cas de rigueur et serait pérenne, même en cas de changement d'environnement (par exemple, l'entrée en vigueur de PF 17). Elle ne serait pas non plus manipulable. Avec ce modèle, 272 des 308 communes vaudoises seraient gagnantes. Par contre, il pose un problème délicat, à savoir que parmi les communes perdantes se trouvent les villes, notamment Lausanne.
- *EIAP*
Mme J. Sala Ramu et M. A. Sutter présentent le nouveau cadre de référence parascolaire qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et expliquent les taux d'encadrement parascolaire qui seront appliqués aux enfants en fonction de leur catégorie d'âge. Le but de ce nouveau cadre est d'assouplir les règles en vigueur et de maintenir les charges dans des limites raisonnables pour les communes. Ce nouveau cadre fixe des limites minimales mais les communes qui le souhaitent peuvent parfaitement offrir des conditions plus élevées.

Ordre du jour :

1. *Introduction et souhaits de bienvenue.*
2. *Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 28 juin 2018 à Eclépens.*
3. *Présentation de Mme Nathalie Baudin, infirmière auprès de la Ligue vaudoise contre le cancer.*
4. *Présentation de M. Frédéric Grognuz, Président de la Cour des comptes.*
5. *Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :*
 - *RIE III vaudoise : point de situation,*
 - *Modèle AdCV de nouvelle péréquation,*
 - *EIAP.*
6. *Divers et propositions de l'assemblée.*

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Madame Josephine Byrne Garelli ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Elle salue Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux.

Elle excuse l'absence de MM. Jean-Christophe de Mestral et Yves Raboud, membres du Comité de l'AdCV.

Elle remercie chaleureusement Mme Sylvie Judas, Syndique de Gimel, ainsi que la Municipalité pour leur hospitalité. L'assemblée applaudit puis Mme la Présidente lui passe la parole.

Mme Judas souhaite une très cordiale bienvenue à l'assemblée. Elle présente ses collègues présents :

- Mme Anne-Laurence Berger, élue depuis 2016,
- M. Philippe Rezzonicco, élu depuis 2011 et
- M. Laurent Guignard, élu depuis 2016.

La commune est dirigée par une Municipalité comportant 2 femmes et 3 hommes mais présidée par une Syndique, ce qui démontre une certaine ouverture d'esprit dans un village située au pied du Jura.

Mme Judas poursuit en expliquant que la commune est très diversifiée, comptant de nombreux commerces, médecins, une pharmacie, une poste, des entreprises de construction et de peinture, de transport et des agriculteurs. Gimel est également une commune forestière, avec 2 alpages et quelques 1'268 hectares de forêts, tous propriétaires confondus, sur une surface totale de 1'856 hectares. Gimel compte 2'150 habitants.

Parmi les chantiers entrepris, on note la rénovation complète de la déchetterie ainsi que la construction début 2016 d'un bâtiment « multifonctions » : il abrite la cantine scolaire, une UAPE, une salle de répétition pour la fanfare et une buvette pour le FX Gimel-Bière durant le week-end.

Gimel est porté vers son avenir : le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un important crédit d'étude pour mettre sur pied un concours sous forme de mandat d'études parallèles afin de recréer, au centre du village, une place de rencontre et de convivialité qui accueillera quatre immeubles d'habitation et divers commerces.

Les travaux du quartier du Closez à l'Orbannaz ont débuté en 2015 et il comptera environ 120 logements, ce qui amènera la population aux environs de 2'500 habitants. D'autre part, un nouveau collège de 10 classes sera inauguré à la fin du mois de septembre.

Mme la Syndique souhaite à l'assemblée une agréable séance et aura le plaisir de servir un apéritif convivial à l'issue des débats.

Mme la Présidente remercie vivement Mme Judas pour sa présentation et son accueil.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 28 juin 2018 à Eclépens

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 28 juin à Eclépens. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec cinq abstentions.

3. Présentation de Mme Nathalie Baudin, infirmière auprès de la Ligue vaudoise contre le cancer

Mme Baudin présente la Ligue vaudoise contre le cancer (LVC) puis évoque l'impact de cette maladie dans notre pays, les stratégies de prévention et de dépistage mises en place et les problèmes qui se posent lors de la reprise du travail par un employé qui a souffert du cancer. Elle mentionne également les différentes prestations offertes par la LCV.

(Voir présentation sur notre site internet).

Mme Baudin met les brochures « Cancer et travail » et « Prestations sociales » à disposition des membres présents.

Mme Joëlle Sala-Ramu, Municipale à Dully, indique que certains cancers ne doivent pas obligatoirement être traités, notamment la prostate. Le traitement ou non est un choix personnel.

Mme Baudin ajoute que pour un homme, lorsqu'il sait qu'il a le cancer de la prostate, la décision d'entreprendre un traitement est personnelle. On peut continuer à vivre, si on a 70 ans par exemple, en pensant que le cancer se développera lentement. Par contre, si on est plus jeune, on prend le risque que le cancer se développe plus rapidement.

Mme Byrne Garelli remercie Mme Baudin pour ses explications.

4. Présentation de M. Frédéric Grognez, Président de la Cour des comptes

Mme La Présidente présente M. Frédéric Grognez, Président de la Cour des comptes. Il a été élu Député au Grand Conseil vaudois en 1990 et membre de la Commission des finances. Il a également été Président du Conseil communal de la Tour-de-Peilz puis Municipal dans cette même commune. Il est doté d'une formation supérieure dans le domaine de l'œnologie et de la viticulture des écoles de Changins et de Marcelin. Il a été viticulteur œnologue durant 24 ans.

M. Grognez nous présente la Cour de comptes, qui est une autorité indépendante instituée par l'art. 166 de la Constitution vaudoise. Sa mission est de contrôler que

l'argent public est utilisé de manière économe, efficace, efficiente et en respectant les principes de durabilité. Elle peut se voir confier des mandats par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Toute personne peut aussi porter des signalements à la Cour.

M. Grognez nous explique ensuite les différences qui existent entre la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances (CCF) et la manière dont un audit de performance est mené.

Il termine en présentant la manière dont le suivi des recommandations de la Cour est assuré.

(Voir présentation sur notre site internet).

M. P. Stampfli, membre du Comité de l'AdCV, demande s'il n'est pas frustrant de voir que, malgré tout, des recommandations ne soient pas du tout suivies. Est-ce que la Cour des comptes a des possibilités pour faire pression via le Conseil d'Etat afin que l'Administration, par exemple, suive ces recommandations ?

M. Grognez lui répond que s'il s'agit de recommandations qui font partie du suivi, c'est-à-dire depuis 2011, le principe est le suivant : la Cour des comptes laisse une année à l'entité contrôlée pour préparer la réponse et est ensuite suivie durant trois ans. Chaque année, la commission de gestion et la commission des finances reçoivent le rapport qui peut être transmis aux sous-commissions : elles peuvent demander pourquoi les recommandations n'ont pas été suivies et mises en place. Si après trois ans l'entité résiste, ce qui est assez rare, la Cour des comptes ne peut pas aller au-delà de ce qui est fait dans le suivi. Dans le cas d'une association intercommunale par exemple, la Cour des comptes enverra un rapport final à toutes les Municipalités concernées, avec copie au Président du Conseil intercommunal, afin qu'elles interviennent politiquement. La Cour des comptes ne peut que signaler que les recommandations ne sont pas mises en place.

M. L. Scapozza, Vice-syndic à Grens, demande si la Cour des comptes fait une étude de faisabilité avant d'émettre une recommandation.

M. Grognez lui répond que si une recommandation n'est pas mise en œuvre, souvent ce n'est pas dû à un problème de ressources humaines mais plutôt une étape qui n'est pas faite ou pas contrôlée, ou un processus qui n'est pas en place. Une analyse est faite : si les compétences sont présentes à l'interne, elle est faite par la Cour des comptes ; sinon elle s'appuie sur des spécialistes. Après avoir constitué la recommandation, la Cour des comptes la restitue. L'entité auditée a tout loisir de dire que ce n'est pas possible ou infaisable. Si l'entité démontre qu'elle ne peut pas mettre en place la recommandation, cette dernière est retirée par la Cour des comptes.

Un Municipal demande à M. Grognez si la Cour des comptes a été concernée par l'affaire de Swiss Space System (S3). A-t-elle analysé le dossier ?

M. Grognez explique que la Cour des comptes a traité les problèmes de subventions et a fait une série de recommandations qui ont eu de la peine à rentrer. Elle a demandé d'analyser la viabilité de l'affaire qui allait être subventionnée.

Mme Byrne Garelli explique qu'elle a assisté à la présentation de l'analyse des routes vaudoises qui a démontré que l'entretien de celles-ci est moyen. Elle a découvert que sur 7'500 km de routes dans le canton, 6'000 sont à charge des communes, ce qui représente une valeur de 9,8 milliards pour les communes. Elle a également appris que lorsque le Canton n'allait pas très bien, il avait diminué les subventions pour les communes et avait transféré des routes vers les communes. Mme la Présidente demande si les routes transférées à l'époque étaient en bon état ou était-ce un cadeau empoisonné de la part du Canton ? D'autre part, elle demande quelle est la recommandation de M. Grognez pour les communes ?

M. Grognez explique qu'il s'agissait du transfert des traversées de villages. Certains avaient déjà fait des travaux sur ces routes, avant le moratoire, alors que d'autres ont reçu des routes en moins bon état. Les recommandations particulières étaient surtout que

les communes devaient avoir une meilleure connaissance de leur réseau routier, informatiser, prévoir des programmes d'entretien et mettre en place une base de données permettant de mieux les gérer afin de prendre des décisions en connaissance de cause. M. Grognuz ajoute qu'un très gros travail sur ce sujet a été fait et il concède qu'il vrai qu'une commune ne peut pas aller au-delà de ses moyens financiers, d'où l'importance de connaître son réseau routier et de bien planifier pour optimiser ses dépenses. Attendre quelques années par faute de moyen peut engendrer des coûts beaucoup plus élevés par la suite.

Mme Byrne Garelli remercie chaleureusement M. Grognuz pour son intervention.

5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV

RIE III vaudoise : point de situation

Après avoir rappelé l'impact de la RIE III vaudoise sur les finances communales tel qu'il était prévu dans l'EMPL de 2015, Mme Byrne Garelli retrace le déroulé des négociations de cet été et leurs résultats.

C'est à regret que l'AdCV a dû constater que la motion Wyssa (CHF 27 millions pour les communes en compensation de la baisse des impôts sur les sociétés de 8,5% à 8%) ne sera pas appliquée.

Après avoir demandé que l'argent soit versé aux communes, notre Association a aussi proposé comme compromis qu'il soit au moins mis en réserve en cas de pertes plus importantes que prévu.

En revanche, l'AdCV peut être satisfaite que la motion Mischler soit mise en œuvre, avec le versement de CHF 50 millions aux communes en 2019.

S'agissant du traitement du postulat Lohri, l'AdCV peut là encore exprimer une certaine satisfaction :

- Les communes de notre association, contributrices à la facture sociale et à la péréquation intercommunale, ont évité une couche péréquative supplémentaire qui avait été proposée par le Conseil d'Etat : c'est-à-dire le paiement de la facture de l'AVASAD en valeur du point d'impôt en 2019. Un montant de plus de CHF 13 millions aurait dû être financé par 70 communes dont 53 sont membres de l'AdCV.
- Pour le Comité de l'AdCV, il était essentiel d'éviter cette ponction supplémentaire en 2019, année où la péréquation de 2016, adaptée en 2017, déploie ses derniers effets qui équivalent à CHF 53 millions de plus pour les communes contributrices et où une forte progression de la facture sociale est attendue pour financer les subventions des primes d'assurance maladie (le montant estimé pour les communes est de CHF 40 à 80 millions).
- En 2019, les coûts de l'AVASAD seront toujours financés en francs par habitant.
- Dès 2020, l'Etat prendra intégralement en charge le financement de l'AVASAD. Pour ce faire, le Canton augmentera son coefficient d'impôt de 2.5 points et les communes devront baisser le leur de 1.5 points au minimum. Dès lors, à la demande des deux Associations faitières, les communes qui le souhaitent pourront conserver 1 point d'impôt pérenne qui équivaut à environ CHF 35 millions par année (ce chiffre devra encore être contrôlé et affiné).
- De plus, les associations de communes ont obtenu que le nombre de points à transférer soit défini aujourd'hui déjà sur la base des comptes 2017 de l'AVASAD, alors que la valeur du point d'impôt des communes va diminuer en 2019 en raison de la baisse de la fiscalité des entreprises. Par ailleurs, les coûts des soins à domicile vont augmenter en raison du vieillissement de la population.

- S'ajoute à cela que, sauf problème de fonctionnement, la gouvernance de l'AVASAD ne sera pas modifiée jusqu'à la fin de la législature.

A noter enfin que si PF17 n'entraîne pas en vigueur ou que le Grand Conseil refusait les mesures proposées, de nouvelles négociations devraient s'ouvrir.

M. P.-A. Schmidt, Syndic de Mies, explique que l'AdCV a préservé quelque chose dans la négociation mais il a le sentiment que l'on arrive au bout d'un système. Il a entendu Mme Métraux dire que la péréquation, au sens large, est un système qui ne marche pas et qu'il doit être complètement revu. Son ambition est d'y arriver d'ici 2021. M. Schmidt désire que le futur système péréquatif soit moins compliqué. Il comprend que les négociations étaient confidentielles et que l'AdCV était face à un Conseil d'Etat qui a certainement fait valoir qu'il avait deux ans pour répondre aux motions. Néanmoins, il pense qu'aujourd'hui il faut changer de ton face au Conseil d'Etat et se faire entendre.

M. Schmidt ajoute qu'à ses yeux, il y a deux problèmes fondamentaux :

- 1) la facture sociale, qui est payée par les communes. La facture sociale est en constante augmentation et pose des problèmes économiques et politiques. Qui commande paie ! Il ajoute qu'il faut, à son avis, avoir le courage de remettre cette question sur le plan politique. Ceci est d'autant plus légitime qu'à l'époque, le Canton avait 12 milliards de dette alors qu'aujourd'hui il n'en a plus qu'un et présente des bénéfices et des réserves.
- 2) la solidarité à l'égard des communes. Ce point est important et doit être conservé. Selon lui, elle devrait être réfléchi sur deux niveaux : les districts et les régions devraient prendre une importance à cet égard. Pourrait-on avoir une solidarité particulière pour les communes du district avant les autres communes ? Il ajoute que ce n'est pas normal qu'une minorité de communes à forte contribution se voient imposer une règle que les autres communes ne s'imposent pas elles-mêmes. Il a appris que le district de Nyon contribuait à 62% de la péréquation directe. L'attractivité de certaines communes du Canton ont fait qu'elles ont pu accueillir des contribuables intéressants mais qui pourraient nous quitter. Les communes à forte capacité contributives, à terme, perdent leur forte capacité au profit des communes qui le sont moins. Il y a un risque que de gros contribuables quittent la commune, voire le Canton.

M. Schmidt trouve que les communes aujourd'hui sont assez moutonnières, elles n'ont pas la force et la détermination de s'opposer. Il fait remarquer à l'assemblée que 89.7% du budget de sa commune est péréquatif et qu'il attend encore les chiffres de la part de l'Etat pour élaborer ses budgets 2019. Il ajoute que ceci montre l'absurdité du système.

Mme La Présidente ajoute que l'une des difficultés rencontrée durant la négociation était d'obtenir des chiffres. Le Canton gère et perçoit les impôts pour les communes et il ne transmet pas les informations.

La COPAR siègera le 26 septembre 2018 et les chiffres sur la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière seront disponibles le jour même.

Mme Byrne Garelli désire également parler de la politique cantonale sur le financement des hospitalisations ou des soins ambulatoires. Les primes des assurances maladies ont explosés durant les deux dernières années car le Canton, qui ne finance rien pour les soins ambulatoires (il finance 55% des soins hospitaliers), a transféré une masse de soins énorme de l'hospitalier à l'ambulatoire. Ceci augmente donc les coûts pour les assurances maladie, qui les reportent sur les primes. Elle rappelle que les subsides aux primes d'assurances maladie accordés sont payés en partie par le Canton mais également par les communes. Les communes ne doivent pas être les victimes des coûts évités par le Canton et répercutés sur les communes (environ CHF 700 millions) !

Mme C. Landeiro, Syndic de Le Vaud, a été surprise de la promesse de la gouvernance de l'AVASAD. Elle rappelle le commentaire de M. Schmidt : « qui commande, paie ». Il est donc gentil de promettre aux communes de continuer à soi-disant « gouverner » une institution que l'on ne paiera plus. La Fondation La Côte, par exemple, remplit des mesures et des missions de prévention. Selon la loi, la prévention revient aux communes. Comment est-ce que le Canton peut donc payer la prévention ? Mme Landeiro ajoute qu'il s'agit de collaborations directes, qui viennent au sein des communes, à l'école, auprès de la jeunesse par exemple. Elle se demande comment sera la collaboration à l'avenir avec ces institutions. D'autre part, on ne promet une bascule que sur une petite partie, mais pas sur la facture sociale. Elle ajoute que cette dernière est gouvernée par le Canton mais payée par les communes ... Elle désire savoir si le Conseil d'Etat a défini que c'est aux associations de communes de donner les chiffres aux communes pour leurs projections budgétaires. Elle ajoute que les seuls interlocuteurs que les communes ont pour donner des pronostics sont les associations de communes. Ceci n'est pas normal et c'est à l'Etat d'annoncer les chiffres.

Mme la Présidente remercie Mme Landeiro pour son intervention et ajoute que son avis est très largement partagé dans la salle.

Mme Schmidt enchérit, à titre d'exemple, que le Canton s'est trompé deux fois sur des gros montants dans le cadre de négociations avec sa commune.

M. G. Produit, Syndic de Coppet, explique que personne n'est capable de dire si les chiffres de péréquation donnés par le Canton sont justes ou faux. Il remercie l'AdCV pour tout le travail qui a été fait dans le cadre des négociations et note que, malgré les efforts, ça se termine toujours de la même manière. Il ajoute que si tout le monde était solidaire, on aurait la capacité de bloquer le système. Les communes paient une grande partie du financement de certaines institutions cantonales. Il se demande comment donner des arguments aux représentants des communes pour que leurs voix soient mieux entendues.

La Présidente ajoute que les communes de l'AdCV ont un rôle important dans les finances du Canton. Le district de Nyon paie **63%** de la péréquation cantonale et environ **24%** de la facture sociale.

M. Schmidt rejoint M. Produit dans ses propos et fait part à l'assemblée du manifeste qui a été signé par l'ensemble des Syndics du district de Nyon, sauf M. Lohri, et qui demande au Conseil d'Etat de se rendre compte de la situation qui est insupportable pour un bon nombre de communes du district. Ils ne remettent pas en cause le système de solidarité. Ils ont demandé non seulement une péréquation des moyens mais également des besoins afin qu'une commune ait également la possibilité de développer ses propres infrastructures. Terre Sainte par exemple, au sein du district de Nyon, s'est organisée de manière intercommunale pour rattraper ce retard. Les infrastructures doivent être à la hauteur de ce que les communes présentent comme attractivité sinon ces communes la perdront. M. Schmid explique les problèmes rencontrés par sa commune : le risque de voir un contribuable très important partir et le refus du budget par le conseil communal qui posait la question de comment allait se payer la péréquation. Il ajoute que, dans le système actuel, une majorité de communes accepte que l'on presse sur une minorité. Il faut donc renverser ce processus et montrer à ces communes que la source va se tarir. Les capacités d'autofinancement des communes sont en forte diminution. Les Syndics se sont également demandé s'ils n'allaient pas purement et simplement refuser d'augmenter les impôts ou si les communes allaient prélever l'impôt sur les personnes physiques elles-mêmes. Il reviendra sur ce sujet plus tard.

Mme La Présidente remercie l'assemblée et les interventions de MM. Schmidt et Produit.

Modèle AdCV de nouvelle péréquation

Mme Carine Tinguely présente le projet de nouvelle péréquation de l'AdCV, lequel se veut compréhensible par tous les élus et calculable par tous les boursiers.

Cette nouvelle péréquation serait sans plafond, seuil ou cas de rigueur et serait pérenne, même en cas de changement d'environnement (par exemple, l'entrée en vigueur de PF 17). Elle ne serait pas non plus manipulable.

Seule une péréquation horizontale subsisterait, toutes les péréquations verticales seraient remplacées par un financement en francs par habitants, y compris la facture sociale.

Les communes garderaient 10% (un autre pourcentage serait envisageable) de la valeur du point d'impôt. Par ailleurs, le 50% des impôts conjoncturels irait dans un pot commun dont le montant serait prioritairement versé aux villes qui ont des charges que les petites communes n'ont pas.

Avec le modèle AdCV, 272 des 308 communes vaudoises seraient gagnantes. Le problème délicat qui pourrait se poser est que parmi les communes perdantes, il y a les villes, notamment Lausanne.

Les prochaines étapes seront les présentations de notre modèle au Canton et à l'UCV et la participation de notre Association au forum des péréquations du 20.11.2018.

M. G. Produit, Syndic de Coppet, demande le pourquoi de cette chronologie : présentation au Canton puis à l'UCV ? Ne faut-il pas être solidaire entre toutes les communes ?

Mme C. Tinguely lui répond qu'ils ne vont pas discuter avec Mme Métraux avec M. Clerc et Mme Martin du Service des communes et du logement. Le but de cette discussion est de faire valider par des spécialistes le côté technique sur lequel le modèle est basé, M. Clerc étant le spécialiste péréquation du Canton. Ils désirent également expliquer la problématique qui existe par rapport aux villes. Aujourd'hui, ils ne peuvent pas, politiquement, aller de l'avant sans avoir un appui du Canton. Ils aimeraient que le Canton réfléchisse sur la manière dont certaines charges supportées par les villes sont réparties entre le Canton et les communes. Elle pense au M2 ou M3 à Lausanne. Est-il correct de dire que Lausanne paie la moitié et le Canton l'autre moitié, sachant que le Canton encaisse plus au niveau des impôts que la ville de Lausanne ? Ils veulent également démontrer qu'en étant solidaire à 90% entre les communes, ceci ne résout toujours pas les problèmes financiers de Lausanne et de certaines villes. L'AdCV le dit depuis un certain temps déjà : ce ne sont pas les petites communes, même si elles ont des contribuables aisés, qui vont pouvoir régler la problématique de Lausanne. Les comptes de la ville montrent CHF 2,5 milliards de pertes activées dans le bilan. Les revenus les plus importants sont le parc immobilier et les services industriels. Le groupe de travail aimerait donc d'abord un soutien de la part du Canton. D'autre part, l'AdCV a été approchée par le Service des communes et du logement, il y a deux ans, qui souhaitait collaborer. L'AdCV a refusé à l'époque, pensant que c'était trop tôt. En allant présenter le modèle élaboré, c'est en quelque sorte un renvoi d'invitation. Dans un deuxième temps, l'AdCV rencontrera l'UCV car les deux associations étaient d'accord d'arriver à un modèle commun afin d'être plus fort dans les négociations avec le Conseil d'Etat.

M. P.-A. Schmidt fait remarquer que l'ouverture de la réflexion avec l'UCV lui paraît importante. Il a participé à la séance de l'UCV qui a eu lieu le soir précédent et M. G. Saitta, le spécialiste des finances, s'est exprimé avec beaucoup de clarté. L'UCV a des communes qui ont des problèmes assez proches de celles de notre association ajoutent-il. Il se réjouit de constater que le modèle présenté retrouve de la simplicité.

Mme la Présidente ajoute que l'AdCV a tenu une séance juste avant l'été avec le Comité de l'UCV afin de discuter de la possibilité de travailler ensemble sur la future péréquation et de sortir un modèle commun aux deux associations et acceptable par tous. L'AdCV n'a pas encore reçu de réponse formelle de la part de l'UCV.

EIAP

Après un bref rappel historique et du contexte financier, Mme Joëlle Sala-Ramu et M. Andreas Sutter présentent les taux d'encadrement parascolaire qui seront appliqués aux enfants en fonction de leur catégorie d'âge. Ils reviennent également sur le cas particulier des groupes d'âges mixtes et sur les quelques exceptions ponctuelles qui sont prévues.

Ils soulignent ensuite que les normes d'aménagement, de sécurité, de santé et d'hygiène devraient correspondre au strict cadre légal applicable dans ces différents domaines.

Ils rappellent enfin que les déplacements de l'école aux institutions font désormais partie de l'accueil parascolaire.

D'autre part, l'EIAP demande que le scolaire et le parascolaire soient beaucoup plus proche. L'EIAP demande une complémentarité et une collaboration entre les deux. Il est aberrant que dans le canton de Vaud, le scolaire soit dirigé par un département et le parascolaire par un autre.

D'une manière générale, il sied de rappeler que le cadre de référence conçu par l'EIAP a été extrêmement bien reçu par la grande majorité des communes. Les milieux professionnels ont bel et bien été consultés et une partie de leurs remarques retenues. L'EIAP a le soutien de l'OAJE. Le cadre est mis deux ans à l'essai et il peut être revu, renforcé ou assoupli en fonction des résultats. L'EIAP a décidé d'intégrer les professionnels dans les discussions afin d'élaborer les critères quantitatifs pour évaluer le cadre en 2019 et 2020.

M. G. Produit demande si des professionnels ont été consultés ou ont participé lors de l'élaboration de ce cadre.

M. A. Sutter lui répond que tous les réseaux ont été invités, les milieux professionnels l'ont été en octobre et novembre 2017. Ils ont été entendus, un certain nombre de remarques a été intégrées et d'autres n'ont pas été prises en compte.

Mme Sala Ramu ajoute que l'EIAP est inscrite dans la LAJE.

Mme S. Kilchenmann, Municipale à Gingins, indique que le terme « APE - autre personnel encadrant » la dérange car il signifie aussi « Association de Parents d'Elèves ».

M. Sutter lui répond qu'il transmettra sa remarque à l'OAJE car ce terme est utilisé dans le référentiel de compétences, qui est élaboré par l'OAJE.

Mme Kilchenmann ajoute que le terme « APE » est dégradant à ses yeux, elle préfère utiliser les termes « auxiliaire » ou « monitrice ».

M. A. Sutter prend note de la remarque qu'il transmettra également à l'OAJE.

M. A. Sutter poursuit en indiquant que l'EIAP ne sait pas quelles seront les réactions suite à leur annonce d'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence parascolaire le 1^{er} janvier 2019. Il invite les communes à soutenir ce nouveau cadre. Si la situation s'aggrave avec les milieux professionnels, il s'agira ensuite d'agir au niveau politique,

explique-t-il. L'EIAP a été surpris de cette réaction qui a eu lieu durant l'été, il ne s'y attendait pas.

Mme Byrne Garelli ajoute que dans ce contexte, les communes ont un rôle à jouer en communiquant qu'elles sont satisfaites de ce texte.

M. D. Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon, est surpris de la réaction car, selon lui, durant les temps de jeux, les enfants sont plus écoutants et demandants. Ils sont encadrés par une personne pour 15 enfants, alors qu'à l'école il y a un enseignant pour 20 élèves. Il pense qu'il faut relativiser : les moments où les enfants sont gardés et les moments où ils sont instruits ne demandent pas la même attention.

M. G. Produit, Syndic de Coppet, réagit à la remarque de M. Kupferschmid. Pour la première fois, les communes peuvent choisir quel niveau de « luxe », quelle charge financière elles souhaitent, en plus ou en moins. Il lui semble déraisonnable de dire aujourd'hui que c'est insuffisant. Il se demande quelle image on donne au Canton : lorsque les communes peuvent décider, elles choisissent une solution plus onéreuse, alors qu'elles se plaignent toujours que c'est trop cher. Il trouve intéressant d'avoir un cadre souple. Il pense que l'effectif est une donnée indicative dans la mesure où chaque enfant est différent. Il conçoit que les normes soient différentes entre l'enseignement, où les élèves ont l'attention portée sur un sujet, alors qu'en période de loisirs, ils n'auront certainement pas tous la même occupation, le même jeu. Il est intéressant d'avoir un cadre souple, qui pose le minimum. Certains réseaux pourront mettre en place un cadre plus stricte. Les communes devraient, selon lui, soutenir cette flexibilité.

Prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale et la dernière pour 2018 aura lieu le 29 novembre 2018 à Henniez, l'intervenante sera Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat.

6. Divers et propositions de l'assemblée

M. P.-A. Schmidt, Syndic de Mies, explique à l'assemblée qu'un groupe de travail a été constitué afin d'étudier la possibilité de percevoir les impôts communaux. Les membres du groupe de travail sont : MM. G. Produit, Syndic de Coppet, V. Denis, Syndic de Vaux-sur-Morges, D. Jaquet, Syndic de Rolle, S. Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV, et lui-même. La présence de M. Denis était intéressante étant donné que sa commune prélève elle-même ses impôts.

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que la faisabilité existe juridiquement et il y a matière, selon lui, à créer une association intercommunale, un organisme indépendant, pour prélever l'impôt de manière efficiente. Il lance un appel à l'assemblée afin d'en parler au sein de leur Municipalité. Il désire connaître l'intérêt des communes.

Il ajoute qu'en ayant un nombre de communes intéressant, ceci pourra apporter une force et de la crédibilité face au Canton.

Mme Byrne Garelli et M. Siegfried Chemouny annoncent à l'assemblée que l'AdCV aura un nouveau site internet pour le début de mois d'octobre.

La Présidente remercie l'assemblée de sa présence et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Catherine Aebi

La séance est levée à 21h45

Calendrier 2018

- Jeudi 29 novembre 2018, assemblée générale à Henniez.